Registre des Actes de l'Administration Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION CHEMIN DU HAUT DU MONT DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU TELECOM

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE:

- Article 1: A compter du lundi 30 mai 2022, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau TELECOM, au niveau du n°8 chemin du Haut du Mont,
 - la circulation sera alternée, réglée par panneaux ;
 - le stationnement sera interdit.
- <u>Article 2</u>: Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.
- Article 3: Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leur propriétaire à l'initiative des Services de Police.
- <u>Article 4</u>: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 10 mai 2022

Le Maire.

David VALENCE